

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

MODALITES DE SELECTION 2026

EN EQUIPE DE FRANCE

PISTE SPRINT





PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Principes généraux de sélection communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

- 1 - Le Directeur Technique National est le sélectionneur. Il arrête la sélection nominative sur proposition d'une Commission technique de sélection, après avis du Directeur du Service Médical de la FFC.
- 2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportifs licenciés UCI de nationalité française sélectionnables dans l'objectif prioritaire de l'Équipe de France qui est d'obtenir des titres et des médailles mondiales et olympiques.
- 3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et les remplaçant(e)s. Les remplaçant(e)s peuvent être désignés « titulaire » à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
- 4 - le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qui n'est manifestement plus en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, de l'absence totale ou partielle de surveillance médicale réglementaire.
- 5 – Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif, qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération. La cohésion de l'Équipe de France étant un élément essentiel à la performance individuelle et collective, l'éligibilité aux critères techniques et sportifs détaillés en suivant ne fait aucunement obstacle à une décision du DTN d'écartier tout sportif dont l'attitude, le comportement, les actes ou refus d'adhérer aux règles de vie du collectif ou aux consignes des encadrants, viendraient à nuire à l'Équipe de France, à ses performances, à sa préparation ou encore à son image.
- 6 - Les sportifs s'engagent à honorer toute sélection en Équipe de France et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini par le Head Coach ou l'Entraîneur National en charge du collectif concerné. En cas d'exemption de stage ou de compétition pour raison médicale, un certificat de contre-indication médicale doit être établi par le médecin en charge du collectif concerné.
- 7- Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.
- 8 - Seule une sélection officielle et provenant de la Direction Technique Nationale sera valide.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'EQUIPE DE FRANCE SPRINT

MISSION	Intitulé	Date début	Date fin	Pays
1	Championnat d'Europe (Konya)	1/02/2026	5/02/2026	Turquie
2	Coupe du monde #1 (Perth)	6/03/2026	8/03/2025	Australie
3	Coupe du monde #2 (Hong Kong)	17/04/2026	19/04/2026	Chine
4	Coupe du monde #3 (Nilai)	24/04/2026	26/04/2026	Malaisie
5	Championnat du Monde (Shangai)	14/10/2025	18/10/2026	Chine

Conditions d'éligibilité



ENGAGEMENT DANS LE PROGRAMME FÉDÉRAL :

- Participation aux regroupements/stages EDF lorsque convoqué (sauf motif médical constaté par la commission médicale FFC ou motif professionnel validé).
- Adhésion au cadre de fonctionnement (valeurs, communication, exemplarité).



OBLIGATIONS DE PARTICIPATIONS AUX COMPÉTITIONS NATIONALES :

- Participation motivée au Championnat de France 2026 (sauf justification médicale constatée et validée par la commission médicale de la FFC ou décision contraire validée par la DTN).
- Participation motivée aux manches de Coupe de France pour la saison 2026 (sauf justification médicale constatée et validée par la commission médicale de la FFC ou décision contraire validée par la DTN).
- La non-participation injustifiée à ces épreuves peut rendre l'athlète non éligible à la sélection.



COMPORTEMENT ET IMAGE :

- Respect des règlements sportifs et du code de conduite de l'équipe de France.
- Attitude exemplaire vis-à-vis du staff, des coéquipiers, des officiels et du public

Stages

Un programme de stages est mis en place par la FFC afin d'identifier et d'évaluer les qualités des athlètes dans différentes spécialités sur piste, de perfectionner certains facteurs et d'optimiser la préparation des athlètes aux échéances internationales.

Ces stages sont complémentaires aux activités en clubs et/ou teams, en structures d'entrainements fédérales, en pôle ainsi que des comités départementaux et régionaux et des différentes actions de formation, de perfectionnement, de suivi et d'évaluation par les différents acteurs du cyclisme français. Ils sont obligatoires dans la cadre de la préparation de l'équipe de France.

Ainsi, pour chaque stage, les athlètes sont retenus en fonction de leurs capacités immédiates ou futures à intégrer l'Équipe de France sur une compétition internationale à venir. Les compétitions majeures et de références pour 2026 étant les Championnats d'Europe et les Championnats du Monde Élite.

Compétitions

Les disciplines de sprint présentes au programme des compétitions nationales et internationales sont les suivantes :



DISCIPLINES OLYMPIQUES :

- o Sprint :

- Vitesse par équipe
- Vitesse individuelle
- Keirin



DISCIPLINES NON OLYMPIQUES

- o Sprint:

- Kilomètre contre la montre

Le programme annuel s'intègre dans un objectif global permettant de contribuer à la réussite de l'Équipe de France au Championnat du Monde 2026, objectif majeur de la saison. À ce titre, les disciplines actuellement au programme des Jeux Olympiques revêtent un caractère prioritaire de préparation pluriannuelle. Pour ce qui est des disciplines non-Olympique, l'importance se construira au cas par cas et dans la mesure où cela peut contribuer à la performance dans une discipline Olympique.

La particularité du calendrier international sur piste avec différents systèmes d'éligibilité de la nation et/ou des coureurs nécessite également une importante flexibilité afin que les potentiels internationaux disposent des conditions requises par la réglementation UCI, permettant de contribuer à cet objectif olympique.

Les spécialités du sprint et de l'endurance se préparent souvent lors de périodes distinctes. Cependant, la sélection pour les Championnats du Monde, d'Europe et les Coupes du Monde sera proposée avec l'ensemble des spécialités.

Les C1 et C2 UCI sont nécessaires dans le processus d'éligibilité à l'inscription sur les manches de Coupes du Monde UCI. Ces compétitions ne feront pas systématiquement l'objet d'une sélection en Équipe de France et pourront aussi être courues au sein des structures clubs ou équipes pistes UCI.

Pour rappel, l'athlète doit compter au minimum 500 points au classement UCI Sprint 6 semaines avant le début de la 1^{ère} manche pour être éligible à une sélection en Coupe du Monde. Cette règle ne s'applique pas pour l'épreuve du KM.

La participation aux compétitions du calendrier UCI 2026 (Coupes de France UCI, GP, C1, C2...) hors équipe de France, permettra d'apprécier l'implication des athlètes dans le projet de l'équipe de France.



MODALITÉS DE SÉLECTION EN ÉQUIPE DE FRANCE

La sélection en ÉQUIPE DE FRANCE DE CYCLISME pour le collectif ELITE PISTE - SPRINT repose sur une appréciation globale de la performance, incluant notamment :

⌚ RÉSULTATS EN COMPÉTITIONS :

- Championnat de France
- Manches de Coupe de France
- Épreuves internationales (C1, C2, Coupes du monde)

⌚ NIVEAU DE PERFORMANCE CHRONOMÉTRIQUE ET TACTIQUE :

- Évalué à partir du modèle de performance fédéral :
 - Chronos (200m, VPE poste par poste), stabilité des performances
 - Capacité à répéter les efforts, fiabilité en tournoi

⌚ PROGRESSION ET DYNAMIQUE :

- Évolution et progression sur la saison
- Potentiel à moyen terme

⌚ CONTRIBUTION AU COLLECTIF :

- Capacité à s'intégrer dans une équipe (prioritairement en VPE)
- Engagement dans la dynamique du groupe EDF

Ces critères ne sont pas exclusifs ni mécaniquement applicables. Ils permettent d'éclairer une décision qui reste globale et appréciée par le Head Coach et le Directeur Technique Nationale.

Championnats d'Europe Elite

1^{er} au 5 Février 2026 KONYA (Turquie)

⌚ OBJECTIFS SPORTIFS :

- Gagner des titres et des médailles
- Préparer et évaluer le niveau international des athlètes dans la perspective des Mondiaux 2026 et de l'olympiade.
- Donner une première exposition à certains profils à potentiel.

⌚ PÉRIODE DE RÉFÉRENCE PRISE EN COMPTE POUR L'ÉVALUATION :

- Résultats et performances comprises entre le 1^{er} septembre 2025 et le 18 janvier 2026

⌚ COMPÉTITIONS CIBLES :

- Tests de Sélections Mondial 2025
- Championnat de France 2026
- Éventuel GP/ C1 / C2 avant le championnat d'Europe

⌚ LOGIQUE DE SÉLECTION :

- La priorité est donnée à la vitesse par équipe pour les hommes. Chaque athlète motivé par une discipline individuelle, devra en priorité pouvoir justifier d'une sélection en vitesse par équipe en tant que titulaire ou remplaçant.
- En vitesse par équipe, une seule équipe peut être sélectionnée, chez les hommes et chez les femmes, permettant de poursuivre l'ambition de gagner une médaille dans la discipline.
- Dans les épreuves individuelles (Vitesse individuelle et Keirin, Kilomètre), 2 coureurs par nation au maximum peuvent prétendre à être sélectionnés.

⌚ PRIORITÉS AUX ATHLÈTES :

- Ayant montré un niveau compatible avec un top 5 européen
- Et/ou présentant un fort potentiel de progression dans l'olympiade

⌚ CLAUSE D'OUVERTURE :

L'équipe de France aux Championnats d'Europe peut intégrer un ou plusieurs athlètes ne répondant pas à l'ensemble des critères de résultats, dès lors que leur niveau, leur progression et leur profil s'inscrivent clairement dans le projet de performance LA2028. Cette sélection reste alors dûment motivée par le Head Coach et validée par le DTN.

Championnats du Monde Elite

14 au 18 octobre 2026 : Shangaï - Chine



ÉLIGIBILITÉ DE LA NATION :

La France doit avoir accueilli au moins un évènement international sur piste enregistré au calendrier UCI, au moins 6 semaines avant les Championnats du Monde.

L'équipe de France doit remplir les conditions suivantes :

- participation à au moins une manche de coupe des Nations de la spécialité
- participation au plus récent Championnat Continental de la spécialité

Le classement UCI Piste Individuel SPRINT utilisé pour l'établissement des quotas de qualification est arrêté 6 semaines avant les Championnats du Monde. Le tableau ci-après indique le nombre maximum de coureurs/équipes qualifié(e)s par le Classement UCI Piste.

Spécialité	Hommes	Femmes
Vitesse par équipes	1 équipe / nation	1 équipe / nation
Vitesse	Top 30	Top 30
Keirin	Top 30	Top 30
KM	1 coureur/nation (+1*)	1 coureur/nation (+1*)

Dans l'ordre du classement UCI sur Piste :

- Pour les épreuves par équipes, quota d'une seule équipe par nation.
- Pour les épreuves individuelles, les quotas seront attribués en fonction du classement UCI individuel SPRINT.

*Le Kilomètre CLM est ouvert à un seul coureur par nation sauf pour les 10 meilleures nations du classement UCI de la vitesse par équipe, arrêté 6 semaines avant les Championnats du Monde, qui peuvent bénéficier d'un deuxième quota.

En plus des coureurs qualifiés selon les quotas indiqués ci-dessus, sont également qualifiés d'office pour participer au championnat du monde élite 2026, les champions du Monde en titre et les champions d'Europe (hommes et femmes) 2026 dans la spécialité concernée.

⌚ ÉLIGIBILITÉ DES ATHLÈTES :

Le total de quota maximum possible par nation est le suivant :

Spécialité	Hommes	Femmes
Vitesse par équipes	4	4
Vitesse	2	2
Keirin	2	2
KM	1 (+ 1)	1 (+1)

⌚ OBJECTIFS SPORTIFS

- Poursuivre l'ambition de gagner des titres et des médailles mondiales
- Performer au plus haut niveau mondial, lancer de la meilleure façon possible la qualification olympique et se positionner sur les quotas.

⌚ PÉRIODE DE RÉFÉRENCE PRISE EN COMPTE POUR L'ÉVALUATION

- Résultats obtenus sur la période du 1^{er} octobre 2025 – 1 septembre 2026.

⌚ COMPÉTITIONS CIBLES 2026

- Tests de Sélections Mondial 2026
- Championnats d'Europe 2026
- Coupes du Mondes 2026
- Championnat de France 2026
- GP/ C1 / C2
- Manches de Coupe de France 2026

⌚ LOGIQUE DE SÉLECTION

- Championnat du Monde = exigence maximale, priorité aux résultats et au potentiel de médaille / finale
- La priorité est donnée à la vitesse par équipe. Chaque athlète motivé par une discipline individuelle, devra en priorité pouvoir justifier d'une sélection en vitesse par équipe en tant que titulaire ou remplaçant.

⌚ PRIORITÉS AUX ATHLÈTES

- Présentant un fort potentiel de progression dans l'olympiade en cours
- Capables de viser le top 4 mondial à court terme
- Ayant montré un niveau international performant
- S'inscrivant dans le projet de qualification olympique de l'équipe de France.



CLAUSE DE PERFORMANCE MINIMALE

La participation aux Championnats du Monde suppose d'avoir démontré un niveau compatible avec le top mondial (évalué à partir des chronos, classements internationaux et analyses comparatives). En l'absence de ce niveau, la FFC peut décider de ne pas utiliser tous ses quotas.

Processus de décision et de communication

⇒ QUI DÉCIDE ?

- Proposition du Head Coach
- Concertation au sein de la commission de sélection
- Validation du DTN

⇒ CALENDRIER DE DÉCISION

- Annonce de la sélection pour les Championnats d'Europe le 20/01/2026
- Annonce de la sélection pour les Championnats du Monde le 01/10/2026

Cas particuliers et pouvoir d'appréciation

Les modalités de sélection définies dans le présent document ont pour objectif de cadrer et de rendre lisible le processus de sélection en Équipe de France piste sprint pour la saison 2026. Toutefois, la réalité de la haute performance impose de pouvoir tenir compte de situations particulières ou exceptionnelles. À ce titre, les dispositions suivantes s'appliquent :

⇒ BLESSURES, MALADIES ET INDISPONIBILITÉS MAJEURES

- En cas de blessure, de maladie ou d'indisponibilité majeure dûment constatée (par la commission médicale de la FFC), la non-participation à une compétition de référence (Championnat de France, Coupe de France, épreuve internationale) ne peut, à elle seule, rendre l'athlète inéligible à la sélection.
- La situation de l'athlète concerné est alors examinée au cas par cas, en prenant en compte :
 - son niveau de performance antérieur,
 - sa dynamique de progression,
 - son potentiel à court et moyen terme,
 - et l'avis du staff médical et du staff performance.

⇒ ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PROFILS ET PROGRESSION EXCEPTIONNELLE

- Un athlète peut être retenu en sélection, même s'il ne remplit pas l'ensemble des critères de résultats mentionnés dans ce document, dès lors qu'il démontre un niveau de performance ou une progression exceptionnelle, en compétition ou à l'entraînement, compatible avec les exigences du niveau international.
- Dans ce cas, la sélection est motivée et argumentée par le Head Coach (niveau de performance, potentiel, rôle dans le collectif) et soumise à la validation de la DTN.

⇒ ADAPTATION AU CONTEXTE INTERNATIONAL ET AUX QUOTAS

- La sélection peut être ajustée en fonction :

- des systèmes de quotas internationaux,
 - du niveau global des disciplines concernées,
 - des objectifs de préparation en vue des Jeux Olympiques.
- La FFC se réserve le droit de ne pas utiliser la totalité de ses quotas si le niveau de performance observé ne permet pas de viser un résultat cohérent avec le projet de performance fédéral.



POUVOIR D'APPRÉCIATION DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Les critères et modalités énoncés dans ce document servent de référentiel principal pour la sélection, mais ne sauraient être appliqués de manière automatique ou mécanique.

- En dernier ressort, la Direction Technique Nationale, sur proposition du Head Coach, conserve un pouvoir d'appréciation lui permettant de :
 - déroger ponctuellement à certains critères
 - tenir compte de situations particulières
 - prendre toute décision jugée conforme à l'intérêt sportif de l'Équipe de France et au projet de performance à moyen et long terme.

Engagements des athlètes sélectionnables

Pour être considérés comme sélectionnables en Équipe de France de sprint piste pour la saison 2026, les athlètes doivent s'engager à respecter les dispositions suivantes, en complément des critères sportifs et de participation définis dans le présent document :



RESPECT DU CADRE FÉDÉRAL ET DU PROJET DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

- Adhérer au projet sportif défini par la FFC et la Direction Technique Nationale pour la discipline du sprint.
- Respecter le cadre de fonctionnement, les valeurs et les règles de vie (en cours de construction par le Head coach et les différents acteurs de l'équipe de France.)
- Adopter un comportement exemplaire en compétition, à l'entraînement et en dehors, notamment vis-à-vis des officiels, des membres du staff, des coéquipiers et des adversaires.



PARTICIPATION ET DISPONIBILITÉ

- Se rendre disponibles pour les regroupements, stages et compétitions pour lesquels ils sont convoqués, sauf motif légitime validé par le Head coach et le DTN.
- Participer, sauf exception dûment justifiée, au Championnat de France et aux manches de Coupe de France identifiées comme référentielles dans le calendrier fédéral.
- Informer dans les meilleurs délais le staff Équipe de France de toute difficulté pouvant impacter leur participation (blessure, contrainte professionnelle, scolaire, personnelle...).



SANTÉ, INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET SUIVI MÉDICAL

- Se soumettre au suivi médical et aux contrôles prévus par la FFC et les instances compétentes.

- Communiquer de manière honnête et complète au staff médical toute blessure, symptôme ou pathologie susceptible d'affecter la performance ou l'intégrité physique.
- Respecter les protocoles de soins, de réathlétisation et de retour à la compétition définis par le médecin fédéral et le staff.

LUTTE ANTIDOPAGE

- Respecter l'ensemble des règles nationales et internationales relatives à la lutte contre le dopage.
- Se conformer aux obligations de localisation et de disponibilité pour les contrôles antidopage.
- S'interdire tout recours à des substances ou méthodes interdites par le Code mondial antidopage.

IMAGE ET REPRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

- Contribuer à véhiculer une image positive de l'Équipe de France, de la FFC et de ses partenaires.
- Respecter les consignes relatives à l'équipement, à la communication et aux obligations médias éventuellement définies par la fédération.

CONSÉQUENCES DU NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS

- Le non-respect répété ou grave de ces engagements peut entraîner, sur décision du DTN, sur proposition du Head Coach, la non-sélection ou l'annulation de sélection de l'athlète pour les compétitions concernées, indépendamment de son niveau de performance sportive.



RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – CS 40100 - Montigny-le-Bretonneux - 78 069 Saint-Quentin-en-Yvelines
Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 - Courriel : info@ffc.fr

Direction Technique Nationale / Equipes de France

Emmanuelle LAPIERRE Email : e.lapierre@ffc.fr ☎: +33 (0)181880931

Entraîneur National de la discipline

- Quentin LAFARGUE – Head Coach EDF Piste Sprint
- E-mail : g.lafargue@ffc.fr – Tél : +33 6 98 91 18 60

The screenshot shows the official website of the French Cycling Federation (FFC). A red speech bubble at the top left contains the URL <https://velo.ffc.fr/>. A red arrow points from this bubble to the website's header. The header includes the FFC logo, navigation links for 'Pratique', 'Compétitions', 'Haut Niveau' (which is underlined in red), 'Actualités', 'Le FFC', and search functions. A red arrow points from the 'Haut Niveau' link to a red speech bubble containing the text 'Haut Niveau'. Another red arrow points from the 'Haut Niveau' link to a large red graphic of the French tricolor flag. The main content area features a banner for 'Sélections Équipe de France' and a table showing results for the 'Haut' category in 'Cycle-cross' for the 'Coupe du Monde' in 'Troyes (FRA)'.

Date	Discipline	Intitulé	Ville/pays	Sélection
Haut	Cycle-cross	Coupe du Monde	Troyes (FRA)	par la sélection

[RETOUR ÉQUIPE DE FRANCE](#)

Equipe de France